



**COSEWIC**  
Committee on the Status of  
Endangered Wildlife in Canada

**COSEPAC**  
Comité sur la situation des  
espèces en péril au Canada

Le 24 octobre 2017

L'honorable Catherine McKenna  
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique  
200, boulevard Sacré-Coeur  
Gatineau (Québec) K1A 0H3

Madame la Ministre,

Vous trouverez ci-joint le Rapport annuel de 2016-2017 du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), que je vous sou mets respectueusement ainsi qu'au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP). La présentation de ce rapport répond aux obligations du COSEPAC en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), qui exige que le COSEPAC présente annuellement un rapport sur ses activités à la ministre de l'Environnement et aux membres du CCCEP. Ce Rapport annuel sera également accessible en ligne par l'entremise du Registre public de la LEP.

Vous n'êtes pas sans savoir que le rôle du COSEPAC consiste à évaluer la situation quant à la conservation des espèces en péril au Canada. Au point III, *Évaluation des espèces sauvages*, du Rapport annuel, vous trouverez des renseignements sur la façon d'obtenir une copie du statut attribué aux espèces sauvages évaluées en 2016-2017, des critères applicables et de la justification des désignations de statut. Les rapports de situation contenant les renseignements utilisés dans les évaluations sont fournis dans le courriel joint. Ces rapports seront également fournis aux membres du CCCEP et seront disponibles dans le Registre public.

Au cours de la dernière année, le COSEPAC a réexaminé la situation de 40 espèces sauvages; de ce nombre, la majorité (78 %) a été réévaluée au même niveau de risque, sinon à un risque plus faible. Des 73 espèces évaluées, 11 ont été désignées « non en péril » (8 réévaluations et 3 nouvelles évaluations). À ce jour, et compte tenu de la présentation de ce rapport, les évaluations du COSEPAC comprennent maintenant 735 espèces sauvages dans diverses catégories de risque, soit 321 espèces en voie de disparition, 172 espèces menacées, 219 espèces préoccupantes et 23 espèces disparues du pays (c.-à-d. que l'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada). De plus, 16 espèces sont considérées comme disparues, les données ont été jugées insuffisantes dans le cas de 58 espèces sauvages, et 186 espèces ont été désignées comme étant « non en péril ».

La présentation de ces renseignements répond aux obligations du COSEPAC en vertu de l'article 25 de la LEP, qui prévoit que le COSEPAC doit fournir à la ministre de l'Environnement et au CCCEP une copie des évaluations de la situation et des raisons derrière ces évaluations. Cela répond également à nos obligations au titre de l'article 24, qui prévoit que le COSEPAC doit réviser la classification des espèces en péril au moins une fois tous les 10 ans.

J'aimerais également saisir cette occasion pour souligner deux difficultés permanentes avec lesquelles le COSEPAC doit composer. D'abord et avant tout, le comité se voit obligé de mener un nombre élevé de réévaluations en raison de la révision de la classification exigée tous les 10 ans par l'article 24 de la LEP. Par exemple, le COSEPAC doit réévaluer la situation de 115 plantes vasculaires (et de plus de 220 espèces sauvages au total) au cours des trois prochaines années. C'est sans compter les nouvelles évaluations ou les réévaluations qui pourraient devoir être réalisées avant la fin de la période de 10 ans prescrite par la LEP à cause de nouveaux renseignements ou de possibles changements de situation. Les membres des sous-comités de spécialistes des espèces, les membres du COSEPAC et le personnel du Secrétariat du COSEPAC ne pourront pas assumer une telle charge de travail sans une augmentation des ressources. La deuxième difficulté est liée aux connaissances traditionnelles autochtones et à la notion d'information « accessible ». Aux termes du paragraphe 15(2) de la LEP, le COSEPAC doit se fonder sur la « meilleure information accessible », dont les données scientifiques, les connaissances des collectivités et les connaissances traditionnelles autochtones (CTA), dans le cadre de son processus d'évaluation. La notion d'information « accessible » n'est pas définie dans la LEP et peut donc être interprétée de diverses façons. Alors que la science occidentale est majoritairement accessible par internet ou par entrevue avec les scientifiques qui vivent principalement dans la limite sud du Canada, on pourrait soutenir que la majorité des CTA est « accessible » après qu'elle a été « recueillie » dans le cadre d'entrevues en personne qui nécessitent des protocoles précis et doivent le plus souvent être réalisées dans des régions éloignées du Canada. Le COSEPAC ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener de telles collectes de CTA et ne peut donc pas utiliser les meilleures CTA accessibles dans le cadre de son processus d'évaluation. L'absence de définition de la notion d'information « accessible » dans la LEP fait en sorte que le transfert de l'information appuyant les évaluations diffère grandement entre les deux systèmes de connaissances (science occidentale et CTA) : un est relativement simple et peu coûteux (science occidentale), et l'autre est beaucoup plus nuancé et requiert considérablement plus de ressources (CTA). Si, sur le plan des CTA, l'information « accessible » signifie l'information recueillie auprès des collectivités de façon à ce que le COSEPAC puisse s'acquitter de son mandat, il faudrait alors une augmentation considérable des ressources affectées à une telle collecte (sans toutefois que les ressources soient nécessairement affectées au COSEPAC lui-même). Des directives précises sur l'interprétation de la notion de meilleure information « accessible » dans le contexte des CTA seraient des plus utiles au COSEPAC.

Au nom du Comité, j'aimerais exprimer notre reconnaissance pour le soutien et l'engagement continu de votre ministère à l'égard de la conservation et de la protection de la biodiversité du Canada.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a 'T' and a long horizontal line extending to the right.

Eric B. (Rick) Taylor  
Président, COSEPAC

Département de zoologie, Université de la Colombie-Britannique  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6T 1Z4

c. c. -- Robert McLean, directeur général, Direction de l'évaluation et des affaires  
réglementaires, Service canadien de la faune